

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 301 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L .2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Hippocampe- Association pour la recherche en mime corporel, 2, passage de la Fonderie (11e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2018. 2018-03525/ 20641.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 3111.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive style.

Anne HIDALGO